

**ANNEXE A**  
**ÉNONCÉ DE TRAVAIL**

**Programme de formation pour conducteur de chariot élévateur à fourche**

Le Service correctionnel du Canada doit offrir de la formation professionnelle aux délinquants fédéraux incarcérés. Ce travail englobe les éléments suivants :

**1. Mise en situation**

La mission de CORCAN est de faciliter la réinsertion sociale au Canada des délinquants en offrant de la formation en emploi et en employabilité aux délinquants incarcérés dans les établissements fédéraux.

L'offre d'un programme de formation professionnelle par une tierce partie est un objectif dans le cadre du Programme de l'emploi et de l'employabilité de CORCAN. La possession d'une attestation de formation professionnelle est un atout de grande valeur pour les délinquants qui reviennent sur le marché du travail.

Selon les recherches, l'emploi stable a une incidence directe sur la réduction de la récidive chez les délinquants. CORCAN cherche à réduire la récidive en assistant les délinquants à trouver et à conserver un emploi stable dans la collectivité après leur libération. Les programmes de formation professionnelle et d'emploi de CORCAN placent les délinquants dans un environnement prosocial, leur permettant d'acquérir un nouveau sentiment d'identité et d'apprendre des nouvelles habiletés et des connaissances. Ceci a pour effet de favoriser des collectivités plus sécuritaires.

**2. Objectifs**

CORCAN désire octroyer une offre à commandes pour la prestation de cours de formation de conducteur de chariots élévateurs à fourche à l'intention des délinquants incarcérés dans les établissements fédéraux dans la région de l'Atlantique selon les besoins.

**3. Tâches/Livrables**

L'entrepreneur doit faire la prestation des cours de conducteur de chariots élévateurs à fourche à l'intention des délinquants dans les établissements fédéraux partout dans la région de l'Atlantique. L'entrepreneur doit donner du soutien en classe. Les dates de la formation seront déterminées par les deux parties. Si les cours doivent être annulés en raison de mauvais temps ou de circonstances imprévues, la formation sera donnée à d'autres dates avant la fin du contrat, et ceci sans frais supplémentaires ni pénalité pour les deux parties.

Les cours seront donnés dans les quatre établissements de la région de l'Atlantique et selon les besoins. En conséquence, le nombre de cours variera par établissement.

#### **4. Objectifs de formation/Contenu du cours**

1. La sécurité et la loi – Connaissance des normes et des lois fédérales et provinciales. Survol de la sécurité avec un chariot élévateur à fourche. Utilisation de la ceinture de sécurité.
2. Inspection par le conducteur – une inspection des chariots élévateurs avant la mise en service. Le signalement des problèmes d’entretien. L’entrepreneur DOIT enseigner aux élèves comment faire les inspections du ministère du travail (MT).
3. Déplacements avec le véhicule – le déplacement et l’utilisation sécuritaires du chariot élévateur. Le déplacement avec et sans charge.
4. La manutention d’une charge et le déchargement – comment manutentionner les charges correctement et comment faire le chargement sécuritaire des étagères, des camions, etc. Les palettes et l’empilage. Le support.
5. Rampe et quais – l’utilisation sécuritaire des chariots élévateurs sur les quais de chargement, les rampes et sur un terrain inégal. Le déplacement dans des circonstances hors de l’ordinaire.
6. La batterie/l’entretien adéquat –source de carburant des chariots élévateurs. Entretien de base de la batterie ou/ou du propane et comment changer ou charger la batterie du chariot élévateur ou le cylindre de propane.
7. Des tests théoriques et pratiques.

Programme de formation des conducteurs : il doit s’agir d’un cours théorique et pratique qui comprend des sujets tels la sécurité et la loi, la réglementation applicable, les procédures appropriées de fonctionnement, l’inspection sécuritaire, la manutention des charges, les rampes et les quais et l’entretien de la batterie/du propane.

#### **5. Participants**

Le nombre minimal de participants par cours est de six (6) et le maximum de participants est de douze (12). L’établissement participant a la responsabilité de choisir les participants au cours et pour coordonner leur assistance dans le respect des horaires.

#### **6. Durée**

Les cours de chariot élévateur doivent être donnés sur une période de 1,5 à 2 jours, selon le nombre de participants. Le cours doit comprendre de la théorie (des connaissances) et de la pratique (les habiletés) avec les chariots élévateurs. L’entrepreneur doit fournir la présentation du cours et le matériel didactique.

#### **7. Attestation**

Les participants ayant réussi le cours doivent recevoir une attestation de format portefeuille, portant leur nom, le nom de l’organisme formateur, le nom du formateur, la date de la formation et la date de rappel de la formation.

L’entrepreneur doit recueillir les renseignements requis des participants/délinquants (nom et date de naissance) afin d’émettre un certificat.

## **8. Emplacement du travail**

L'entrepreneur doit effectuer le travail dans des établissements fédéraux dans la région de l'Atlantique.

- Pénitencier de Dorchester (secteurs à sécurité moyenne et minimale) : 4902, rue Main, Dorchester (N-B), E4K 2Y9
- Établissement Springhill : 330, rue McGee, Springhill (N-É) B0M 1X0
- Établissement NOVA : 180, rue James, Truro (N-É) B2N 6R8
- Établissement Atlantique : 13175, Route 8 C.P. 102 Renous (N-B) E9E 2E1

## **9. Rapports**

Une liste de participants ayant réussi la formation, une feuille de présences et les notes doivent être remises à l'autorité du projet à la fin de chaque programme donné.

## **10. Contraintes/Exigences obligatoires**

1. Sécurité : Le formateur devra subir une enquête par le Centre d'Information de la Police Canadienne (CIPC) afin de pouvoir travailler dans un établissement fédéral.
2. Langue : Les cours seront offerts en langue anglaise et française, selon la langue des délinquants. En conséquence, le formateur doit pouvoir lire, écrire et parler la langue de la formation qui est donnée et fournir le matériel didactique en langue anglaise ou française.

## **11. Autres exigences**

L'établissement doit fournir :

- Une salle de classe pouvant accueillir douze (12) délinquants assis ;
- Un espace de formation et au moins un (1) chariot élévateur pour les fins du volet pratique du cours ;
- Des ordinateurs si requis par le formateur ;
- Un tableau à feuilles, des marqueurs, des stylos et du papier si requis par le formateur.

CORCAN/l'autorité du projet doivent fournir :

- Une personne ressources/communications avec l'entrepreneur/formateur et l'établissement ;
- La saisie des attestations dans le Système de gestion des détenus.

L'entrepreneur donnant la formation doit fournir :

- Un formateur qualifié et à jour ;
- Tout le matériel didactique (ce matériel doit être approuvé par l'autorité du projet) ;
- Une formation selon le programme prévu ci-dessus ;
- Des attestations de format portefeuille et/ou des certificats aux participants à la fin du cours.